



Toulouse, le 19 septembre 2017

## Communiqué de presse

### *Insee Analyses n°49*

## ***L'emploi salarié saisonnier en Occitanie Une offre variée tout au long de l'année***

Entre début novembre 2013 et fin octobre 2014, les entreprises occitanes ont recours à un peu plus de 234 000 contrats saisonniers hors intérim. Une partie des saisonniers signent plusieurs contrats au cours d'une même année. Sur la période, ce sont 195 600 personnes qui occupent un emploi saisonnier. En cumulant le nombre d'heures déclarées associées à ces contrats, l'emploi salarié saisonnier représente 28 000 emplois en équivalent temps plein (ETP), soit 1,7 % de l'emploi salarié total en ETP de la région.

### **Des emplois saisonniers tout au long de l'année avec un très fort pic l'été**

Si en Occitanie l'activité saisonnière liée au tourisme est largement plus importante en été, certains secteurs d'activité ont recours à des contrats saisonniers à d'autres périodes de l'année. Parmi les activités liées au tourisme, la saison pour l'hébergement et la restauration s'étale d'avril à octobre avec un pic marqué en juillet et août. Dans l'agriculture, des surcroûts d'activité s'étalent tout au long de l'année avec néanmoins une période plus creuse en hiver. Les saisonnalités propres aux industries agro-alimentaires ont des répercussions importantes sur l'économie locale de juillet à décembre. En raison de l'attrait des stations de montagne, le secteur des transports qui comprend les remontées mécaniques connaît un pic d'activité en hiver, de novembre à fin avril.

### **Plus de la moitié de l'emploi saisonnier dans l'hébergement, la restauration et l'agriculture**

Le secteur de l'hébergement-restauration concentre à lui seul 38 % des emplois saisonniers en Occitanie, soit 10 700 emplois en équivalent temps plein sur l'année. L'agriculture arrive en deuxième position, avec 18 % de l'emploi saisonnier annuel régional, soit 5 000 ETP sur l'année. Viennent ensuite le commerce (12 %), l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (10 %) et les services administratifs et de soutien (6 %). La fabrication de denrées alimentaires (4 %) concentre un peu plus d'emplois saisonniers que les arts, spectacles et activités récréatives (3%) dans la région.

### **Le poids de l'emploi saisonnier varie selon les territoires**

Dans les zones d'emploi constituées autour des plus grands pôles d'emploi urbains de la région (Toulouse, Montpellier, Perpignan, Nîmes...), la part des emplois saisonniers est faible. Ces zones regroupent néanmoins le plus grand nombre de saisonniers. Ils sont surtout présents dans les zones d'emploi de Montpellier (4 400 ETP annuels sur la période novembre 2013-octobre 2014), Toulouse (2 900), Tarbes-Lourdes (2 700), Perpignan et Nîmes (autour de 2 400 chacune) et Montauban (1 800).

### **Un emploi saisonnier sur trois dans les zones d'emploi du littoral**

Les zones d'emploi de Sète, Agde-Pézenas, Béziers, Narbonne, Perpignan et Céret situées le long du littoral méditerranéen sont davantage concernées par l'emploi saisonnier, en raison d'une économie moins diversifiée. L'ensemble de ces territoires concentrent près de 30 % des emplois salariés saisonniers en équivalent temps plein annuel de l'Occitanie, alors qu'ils ne représentent que 15 % de l'emploi salarié total en ETP annuels. Cette importance relative des emplois saisonniers s'explique par l'attractivité touristique de ces zones qui doivent s'adapter à une demande ponctuelle plus forte en particulier durant l'été.

En juillet-août, les emplois saisonniers représentent plus de 12 % des emplois salariés totaux de l'ensemble de ces zones en équivalents temps plein mensuels.

Les activités liées à l'hébergement-restauration concentrent l'essentiel des emplois saisonniers dans ces territoires littoraux, avec 57 % des emplois saisonniers en ETP annuels (contre 38 % dans l'ensemble de la région).

**L'emploi salarié saisonnier en Occitanie  
Une activité à part entière ou de complément**

Entre novembre 2013 et octobre 2014, 195 600 salariés travaillent en tant que saisonniers en Occitanie. Ils représentent 8 % des salariés de la région mais ne réalisent que 1,7 % du nombre d'heures travaillées. Parmi ces salariés, 32 100 ont aussi un contrat de travail en dehors de la région.

Souvent occupés par des jeunes, peu qualifiés et donc peu rémunérés, les emplois saisonniers concernent davantage les métiers de serveurs, ouvriers agricoles et employés d'hôtellerie. Les enjeux de déplacements et de logement des saisonniers sont importants pour ces salariés particulièrement mobiles.

**Même en cumulant les contrats, le saisonnier est loin d'un temps complet**

En Occitanie, un saisonnier s'engage en moyenne sur 1,9 contrat de travail sur une année. En cumulant les temps travaillés (sur des postes saisonniers ou non), il réalise seulement 30 % d'un emploi à 35 heures par semaine sur l'année. Pour les 163 500 saisonniers travaillant uniquement dans la région, deux profils se distinguent en fonction de la nature des postes qu'ils occupent : 94 100 salariés occupent exclusivement des postes saisonniers (saisonniers dits « exclusifs ») et 69 400 salariés cumulent leur(s) poste(s) saisonnier(s) avec un ou d'autres postes non saisonniers (saisonniers dits « de complément »).

**Des saisonniers jeunes et peu qualifiés**

La grande majorité des salariés saisonniers sont peu qualifiés : en Occitanie, 84 % des contrats saisonniers concernent des postes d'employé et d'ouvrier, contre 72 % pour l'ensemble des salariés d'Occitanie. À l'inverse, moins de 5 % sont des contrats de cadres ou professions intellectuelles supérieures.

Les salariés saisonniers sont jeunes : la moitié ont moins de 28 ans contre 40 ans pour l'ensemble des salariés.

**Des salaires nets plus faibles pour les saisonniers mais à profil identique, une rémunération plus élevée**

La faible qualification et le jeune âge des saisonniers se traduisent également par un faible salaire, quel que soit le secteur et la catégorie socioprofessionnelle considérés. Ainsi, le salaire net horaire moyen perçu pour des postes saisonniers en Occitanie est inférieur à celui de l'ensemble des salariés : 10,1 € en moyenne contre 12,1 € (le Smic horaire net étant de 7,5 € en 2014).

Toutefois à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité, type de contrat, taille de l'entreprise et âge égaux, un saisonnier perçoit un salaire horaire net un peu plus élevé qu'un non saisonnier. Cette différence peut s'expliquer par les indemnités de fin de contrat versées aux saisonniers bénéficiant d'un contrat à durée déterminée, voire par la rémunération des congés non pris en fin de période. Cela peut aussi traduire la rareté et la difficulté de recrutement de certains profils recherchés.

**Des métiers davantage représentés parmi les saisonniers**

Parmi les professions les plus fréquentes exercées par les saisonniers en Occitanie, les métiers de serveurs, aides et commis de cuisine ou employés d'hôtellerie sont majoritaires, suivi des ouvriers de la viticulture, de l'arboriculture, du maraîchage et de l'horticulture et des vendeurs et caissiers. Les serveurs, les ouvriers agricoles et les employés d'hôtellerie sont près de six fois plus présents parmi les saisonniers que parmi l'ensemble des salariés dans la région.

**Des salariés plus mobiles**

Les emplois saisonniers ne sont pas forcément pourvus par les actifs résidant sur place. Le lieu de recrutement des saisonniers est plus large que pour l'ensemble des salariés dans la région : 31 % des saisonniers déclarent une adresse de domicile hors de la zone d'emploi où ils travaillent, contre 20 % pour l'ensemble des salariés. Par ailleurs, pour des salariés occupant plusieurs contrats dans la région, la part de ceux travaillant dans une même zone d'emploi est moindre chez les saisonniers que parmi l'ensemble des salariés.

En Occitanie, la mobilité sectorielle des travailleurs saisonniers est relativement forte : lorsqu'ils occupent au moins deux postes, 59 % des saisonniers de la région les exercent dans des secteurs d'activité différents, contre 50 % pour l'ensemble des salariés avec plusieurs contrats.

**Pour en savoir plus**

- « [L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives](#) », France Stratégie, mai 2016